

Nom : Comité de pilotage stratégique Orientation Tout au Long de la Vie			
Acronyme : OTLAV			
Domaines	Autorité compétente et/ou de référence		Echelon territorial
<input checked="" type="checkbox"/> Formation <input checked="" type="checkbox"/> Enseignement <input type="checkbox"/> Qual. <input checked="" type="checkbox"/> Emploi	<input type="checkbox"/> Europe <input type="checkbox"/> Fédéral <input type="checkbox"/> Communauté flamande <input checked="" type="checkbox"/> FWB <input checked="" type="checkbox"/> Wallonie <input type="checkbox"/> RBC <input checked="" type="checkbox"/> COCOF <input type="checkbox"/> Communauté germanophone <input type="checkbox"/> VGC <input type="checkbox"/> Sous – Régional <input type="checkbox"/> Local		<input checked="" type="checkbox"/> Wallonie - Bruxelles <input type="checkbox"/> Flandre - Bruxelles <input type="checkbox"/> Régional wallon <input type="checkbox"/> Régional bruxellois <input type="checkbox"/> /s-régional wallon <input type="checkbox"/> /s-régional bruxellois
Transversal <input checked="" type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non			
Références légales	Note quadripartite : Dispositif d'orientation tout au long de la vie. Dynamique portée par la Région wallonne, la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Région de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française. Mise en œuvre du dispositif sur la base des recommandations stratégiques en matière d'orientation, décembre 2020.		
Existence de références légales : <input type="checkbox"/> oui <input checked="" type="checkbox"/> non	<input checked="" type="checkbox"/> en activité effective		
Composition & Durée du mandat	Membres effectifs : 26 représentants d'institutions concernées (voir note quadripartite) Co-présidence : cabinets du Ministre wallon de l'emploi et de la formation, du Ministre bruxellois de l'emploi et de la formation, et d'un Ministre de la FWB (à déterminer entre les compétences de l'Education, l'Enseignement supérieur et l'enseignement de promotion sociale). Membres invités : Pas déterminés, mais possible au besoin Mandat : à titre transitoire, jusqu'à l'adoption de textes réglementaires et légaux comme un décret ou un accord de coopération. <input type="checkbox"/> Paritaire <input type="checkbox"/> Tripartite <input checked="" type="checkbox"/> Absence des partenaires sociaux		
Liens formels		Instances internes	Bureau OTLAV
Commentaires	Le COPIL a pour but d'instruire, organiser et valider les travaux relatifs à l'orientation en Belgique francophone, à travers les missions suivantes : <ul style="list-style-type: none"> - mettre en place le Réseau des Cités des Métiers, en concertation avec les 4 Cités des Métiers, et le Forem en charge de la coordination des CEFO ; 		

	<ul style="list-style-type: none">- définir une offre minimale commune en orientation sur l'ensemble du territoire belge francophone à travers un plan d'action 2021 commun pour l'ensemble des CDM/CEFO ;- proposer les modalités de gouvernance du dispositif ;- proposer une Charte de l'orientation commune à l'ensemble des acteurs de l'orientation tout au long de la vie ;- porter la réflexion et être force de propositions sur les différentes possibilités de mettre à la disposition des citoyens un portail d'informations sur l'enseignement, la formation et l'emploi, commun aux trois entités et concerté entre celles-ci ;- mener une réflexion et proposer un modèle et un planning de « création » du centre de développement de compétences et du centre de ressources, de recherche et développement ;- élaborer un plan de communication pour donner plus de visibilité au dispositif et à ses actions.- préparer la programmation FSE +, soutenir, encadrer et valider les projets proposés dans le cadre d'un portefeuille de projets porté par les acteurs du réseau ;- retravailler, de manière plus précise et détaillée, et actualiser, en concertation avec les IBEFE et la Direction Générale du Pilotage du Système Educatif (DGPSE), le cadastre de l'offre d'orientation, réalisé par ces derniers, et le compléter par une cartographie des collaborations déjà en place ;- de porter une attention particulière entre l'articulation de la prospective sur les métiers d'avenir tant STEM que ceux liés à la transition écologique et économique avec les actions d'orientations ;- proposer des textes réglementaires et légaux pour asseoir le dispositif d'orientation tout au long de la vie, ses missions, sa gouvernance, l'échange d'informations, ... ;- travailler en articulation avec le centre de références STEM. <p>Secrétariat de la cellule OTLAV assurée par le FOREM</p>
Site web	3 portails de l'orientation en construction